

SNES



S3 de Grenoble

Bulletin N° 182 d'Octobre 2007
Prix du numéro: 1 • - Abonnement : 6,50 •.

Pour être régulièrement informés par nos publications, nationales ou académiques, et rester au contact de l'actualité de nos métiers,

adhérez au SNES.

Pensez aussi à consulter régulièrement notre nouveau site académique

<http://www.grenoble.snes.edu>

Éditorial

*« Tout pour les uns,
rien pour les autres... »*

Décidément, ce n'est pas la vergogne qui étouffera les dirigeants politiques ou économiques. Après les cadeaux fiscaux aux plus hauts revenus de ce pays et les larmes sauriennes sur le sacrifice de Guy Môquet, après la traque aux immigrés et l'annonce de « l'État en faillite », opposée aux revendications et pour annoncer un plan de rigueur, après le démantèlement des services publics et celui du droit du Travail, après les « franchises » médicales, après les annonces de suppressions massives d'emplois publics et les manipulations des statistiques de l'emploi et du chômage, après de nouvelles agressions contre les retraites, après une série de lois nouvelles mises en chantier au moindre fait divers,

le « pouvoir d'achat » des travailleurs est donc mis en avant : le pouvoir d'achat, pas les salaires ! Pas question d'augmenter le SMIC ou la valeur du point d'indice des rémunérations publiques ; en revanche des heures supplémentaires à foison mais sans cotisations sociales — nouveaux cadeaux au MEDEF — et, pour la galerie, quelques coups de règle sur les doigts de la grande distribution. Dans le même temps, on apprend de curieux mouvements d'argent sur les comptes du numéro deux du MEDEF ; mais pas d'inquiétude, les valets médiatiques ont vite allumé le contre-feu du « *financement des organisations syndicales* ». Quant à ceux qui ont été tentés de considérer que le délit d'initiés à EADS ne les concernait pas et que les actionnaires lésés n'avaient que la monnaie de leur pièce, ceux-là sont aujourd'hui détrompés : cet État dont la dette est, paraît-il, si lourde que le chef du gouvernement ne craint pas de qualifier la situation de « *faillite* », n'a pas hésité à voler au secours de ce « *pauvre* » Lagardère pour racheter au prix fort, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignation, des actions au cours effondré. Combien de logements sociaux, combien de postes d'enseignants, de médecins, d'infirmières, d'inspecteurs du travail, de magistrats, ont été engloutis dans ces petits cadeaux entre amis ?

- Jacques
AGNÈS -

*« ...c'est pas juste,
y disait Frédo ! »*

NDLR : "Frédo" chanson de Bernard Dimey, interprétée par les Frères Jacques

Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Tribune EE
- Page 3 : Tribune UA / MI-SE et AEd
- Page 4 : Tribune PRSI
- Page 5 : Retraites, l'attaque contre les régimes spéciaux...
- Pages 6 & 7 : TZR hors discipline
- Page 7 : COPsy, le point.
- Page 8 : Texte du CSA du 07 / 09
- Page 9 : Stagiaires en situation / PEGC
- Page 10 & 11 : Analyse et commentaires de l'enquête PISA
- Page 11 : Métier, reprenons l'initiative
- Page 12 : Tableau de PISA 2003

SECTION ACADEMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -
Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax 04 76 62 29 64
Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>

Mobilisons-nous contre les projets de réforme du gouvernement !

Tribune *École Émancipée*

Nous venons de recevoir la lettre que Sarkozy, tel un monarque, s'est cru autorisé à nous envoyer. Sa lecture est édifiante. Bien sûr on a droit à tous les poncifs sur la nécessité de « *redonner le goût de l'effort* » alliée à celle de « *sanctionner la faute* » sans compter la volonté de promouvoir le « *respect* ». Le président se croit en outre obligé de prescrire la nécessité pour les élèves de se lever à l'entrée du prof en classe... Nous savons bien que ce genre de déclarations relèvent juste de la posture. Y voir ne serait-ce que l'ébauche de quelque solution que ce soit aux problèmes de l'École est une escroquerie.

Des mesures qui annoncent une grande « contre-réforme » libérale de l'École

Toutefois dans sa lettre Sarkozy annonce d'autres mesures autrement plus conséquentes : la déconstruction de la carte scolaire, la volonté affichée d'en finir avec le « carcan des statuts », l'autonomie des établissements érigée en dogme, le pilotage à tous les niveaux de l'ensemble du système éducatif par l'évaluation, la remise en cause du collège unique pouvant aller jusqu'à l'instauration d'examens à l'entrée de la 6^e et de la 2^e, la généralisation du salaire au mérite, la diminution des heures de cours des élèves alliée à la diminution drastique du nombre de postes posée comme indépassable. Toutes ces mesures font sens et relèvent de la plus formidable contre-réforme que l'Éducation nationale ait jamais connue.

Elles correspondent en réalité à deux objectifs complémentaires. Il s'agit en tout premier lieu de casser notre statut « *pour permettre que circulent les hommes, les idées, les compétences* », argument classique mais toujours aussi creux. Notre statut nous protège en définissant notamment nos obligations de service. Il est bien évidemment un obstacle pour qui veut augmenter conséquemment notre temps de travail et surtout nous rendre polyvalent en nous amenant à enseigner une autre matière que celle pour laquelle on a été recruté. De ce point de vue, la défense du statut n'est pas seulement une revendication « corpo », c'est aussi une des conditions de la qualité de l'enseignement. Bien sûr, notre statut n'a pas vocation à être immuable et nous pourrions accepter sa renégociation, mais ce ne peut être envisageable qu'aux conditions de respect des qualifications et sans qu'il ne soit question d'augmentation de la charge de travail. Or Sarkozy ne fait guère mystère de sa volonté de nous faire travailler plus, condition nécessaire à ses yeux du « *gagner plus* ». À cela s'ajoute l'injonction qui nous est faite d'être « *exemplaire* » du point de vue de notre comportement, de notre implication et même de notre tenue, concepts bien subjectifs dont l'évaluation sera sans doute laissée à l'appréciation des chefs d'établissement. Un signe parmi d'autres de la volonté de caporalisation de la profession.

L'autre objectif qui ressort de ce programme est la transformation radicale du système éducatif lui-même. Le dogme de l'autonomie, appliquée à l'établissement sonne le glas de l'exigence d'égalité et de continuité du service public et ce d'autant plus que les « *moyens seront répartis en fonction des résultats* ». On sait qu'actuellement déjà la réforme des ZEP a conduit à ce que les établissements classés en EPI n'aient plus les mêmes enseignements que les autres. De fait le projet présidentiel prévoit la généralisation de ce principe. Bien sûr on nous promet des internats d'excellence qui pourront accueillir les élèves « *méritants* », probablement à la charge de profs qui ne le sont pas moins. La suppression de la carte scolaire est donc le corollaire de cette conception de l'école différenciée. À chaque famille reviendra la charge de trouver pour son enfant l'école à laquelle il peut prétendre en fonction de ses moyens et de ses « *talents* ».

Qu'attendons-nous pour réagir ?

Cette réforme signifierait le renoncement aux exigences d'égalité de ce service public ainsi qu'à l'élévation générale du niveau de qualification, bref la fin du processus de démocratisation de l'École, une importante régression. Or elle est déjà sur les rails comme l'attestent les nombreuses initiatives et déclarations du gouvernement.

Il ne s'agit que du volet éducatif d'une politique de régression systématisée tous azimuts. Il est incompréhensible que le mouvement syndical reste aussi longtemps l'arme au pied. L'appel lancé par les cheminots - dont le régime de retraite est menacé - à faire du 18 octobre une grande journée de convergence des luttes a été entendu plus largement pour enfin initier un mouvement social capable de faire reculer le gouvernement. Il faut tout faire pour que cette journée soit bien la première étape d'un vaste mouvement social de contestation de la politique de contre-réforme libérale du gouvernement.

- Stéphane MOULAIN -

De quelques moyens d'organiser l'implosion du service public...

Tribune *Unité et Action*

Nous avons, à l'occasion de cette rentrée, communiqué à peu près sur tous les tons au sujet de notre indignation de voir le recteur transformer sans baguette magique une partie de nos collègues TZR de STI en TZR de maths en collège, ou de lettres en PLP lettres-histoire. Nous nous sommes largement exprimés sur le mépris et la violence que révèle cette procédure nouvelle, tant à l'égard des professeurs que des élèves et leurs familles, à qui l'administration a parfois, de surcroît, jugé bon de faire croire que les TZR étaient volontaires et en reconversion...

C'est une situation particulièrement difficile : l'administration communique exclusivement sur le haut niveau de qualification des intéressés, qui les rendrait plus aptes à la reconversion ; si cet argument n'est pas faux, il est en revanche tout à fait pervers, car les collègues n'ont pas eu le choix, menaces à la clé, (*retraits effectifs sur salaire pour ceux qui n'ont pas obtempéré assez vite, mesures de rétorsion pour ceux qui ont pris leur poste mais persisté à ne pas enseigner les maths*), n'ont même pas été avertis au préalable et se sont retrouvés seuls face à leurs classes avec l'angoisse de ne pas « tenir ». Et que faire ? révéler le pot aux roses aux élèves, ou bien faire semblant, en espérant qu'il n'y ait pas de fuite ? C'est de toute manière l'angoisse assurée. Et pire que cela : si les choses se passent sans incident jusqu'à la fin de l'année, la démonstration aura été faite que c'est possible, et qu'il y a une légitimité à imposer la bivalence, voire pire. C'est un moyen, certes violent, qui s'ajoute aux incitations plus positives déjà existantes (*mentions complémentaires, primes, bonus au barèmes de mutation...*), et c'est bien le moyen le plus malveillant qui soit pour les TZR, ainsi piégés à leur corps défendant.

Cela participe du brouillage tous azimuts auquel nous assistons depuis la rentrée, avec des déclarations ministérielles fracassantes, un jour sur la série L, ou sur le collège unique, puis sur la ES, plus tard encore sur le bac, pour revenir sur le salaire au mérite, ou encore sur

la suppression des cours le samedi matin et nous n'avons sûrement pas encore tout entendu. Le livre vert, à défaut de révéler des surprises, réserve sans aucun doute bien des mauvais coups. Ce sabotage, méthodiquement organisé, à grand renfort de campagnes médiatiques est le pendant, sur le plan pédagogique, de l'attaque en règle contre le système des services publics et plus globalement de la conception même des solidarités sociales héritées de la Résistance. Nous sommes confrontés à une idéologie très cohérente, très consciente aussi, et qui n'hésite pas à recourir aux expérimentations les plus douteuses ; la dimension comptable masque tout, constitue le seul critère : tout se compte, voire s'achète, ou se vend... L'« humain » n'est pas évoqué : pas de prise en compte des collègues que cette situation va conduire à la maladie, ou des élèves qui payeront de leur échec durable cette mascarade. Les seules à y trouver leur compte seront sans conteste les officines qui vendent le soutien scolaire avec déduction fiscale.

À nous de mobiliser les forces capables de résister pour faire prévaloir une autre idéologie : celle qui s'attache à construire des solidarités tant sociales qu'inter-générationnelles, par l'accès de tous à la qualité de citoyen. L'École doit permettre encore mieux l'accès de tous aux savoirs, garantie efficace contre les brouillages de tous ordres.

Nous n'avons pas redouté d'ajouter nos voix à celles des cheminots, gaziers et électriciens, le 18 octobre : là, pas de risque de brouillage ; c'est bien la même politique, à travers d'autres attaques, que nous refusons, et que nous avons choisi de combattre ensemble, dès cette première étape. Il faudra bien qu'à leur tour, les fédérations de fonctionnaires, comme les syndicats de l'Éducation mesurent la portée de la politique à laquelle nous sommes confrontés et se rendent aux arguments du SNES et de la FSU afin d'amplifier et élargir ce premier moment de riposte.

- Corinne BAFFERT -

Mise en place d'une permanence téléphonique pour les MI-SE, AED et tout le personnel de la Vie Scolaire

le mardi après midi .

*Je suis là pour répondre à toutes vos questions concernant
nos statuts et notre place dans les établissements.*

*Vous pouvez également me laisser un message téléphonique au S3 (04 76 62 83 30)
ou par mail les autres jours (s3gre@snes.edu)*

- Cécile PEYRARD, Secrétaire académique MI-SE / AED -

Pour les 37.5 annuités pour tous ! Unité pour défendre nos systèmes de retraites !

Tribune Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

Le 18 octobre, en grève avec les cheminots, avec tous les fonctionnaires !

Le 18 septembre, Nicolas Sarkozy a présenté son projet de démantèlement des retraites pour laisser le champ libre aux fonds de pension et permettre la privatisation des services et transports publics : alignement des régimes spéciaux, qui ont conservé une durée de cotisation de 37,5 annuités, sur celui de la Fonction publique qui a été aligné en 2003 sur le régime général, avec une durée de cotisation passant de 37,5 annuités à 40.

Le 19 septembre, il a présenté son projet de démantèlement de la Fonction publique : non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, disparition des corps de fonctionnaires (certifiés, agrégés, OEA, Ouvriers professionnels...), mise en cause du recrutement par concours, salaire au mérite...

Le conseil national de la FSU des 18 et 19 septembre a adopté un texte disant : « La FSU rappelle son exigence d'une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous, régime général et Fonction publique. Cela nécessite une autre politique économique et sociale et de redistribution des richesses ». Nous nous en félicitons. Depuis la réunion du CDFN, les fédérations de cheminots, parmi lesquelles CGT, FO, CFDT, SUD, ont appelé à la grève le 18 octobre, pour la défense de leur système de retraite. Dans l'Éducation natio-

nale, d'ores et déjà, la FERC-CGT et la FNEC-FP FO appellent à la grève le 18 octobre ; des sections départementales de la FSU, dont la FSU 38, des sections académiques du SNES comme celle de Créteil ou de Grenoble, des Assemblées Générales d'établissement ont également pris position pour un appel à la grève le 18 octobre.

Le SNES de l'académie de Grenoble a pris ses responsabilités et appelle les personnels à rejoindre les cheminots et les fonctionnaires en grève, dans la logique de la position déterminée lors du CSA du 7 septembre. Nous soutenons sans réserve cette prise de position.

Le SNEP de l'académie de Grenoble et le SNUIPP 38 appellent à faire grève également. L'UD CGT appelle à donner un caractère interprofessionnel à cette journée de grève. Nous nous réjouissons de ces appels. L'unité indispensable pour gagner est en train de se réaliser.

Nous considérons qu'il faut s'unir pour mettre un coup d'arrêt aux projets du gouvernement et communiquer ces prises de décision aux secrétariats nationaux du SNES et de la FSU.

Tous en grève le 18 octobre !

- **Maintien des régimes spéciaux de retraites,**
- **Maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois, non au calcul sur les 25 meilleures années,**
- **37,5 annuités pour tous, public comme privé; aucun allongement au-delà des 40 annuités,**
- **Maintien des statuts de chacun des corps de fonctionnaires,**
- **Annulation des suppressions de postes de la rentrée 2007, annulation des 12 000 suppressions de postes prévues en 2008 ,**
- **Augmentation des salaires, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.**

RETRAITES : L'ATTAQUE CONTRE LES RÉGIMES SPÉCIAUX VISE TOUS LES SALARIÉS

Où en sommes-nous ?

La première phase de la réforme Fillon des retraites, votée en 2003, arrive à terme en 2008, en particulier pour l'exigence d'une durée d'assurance de 40 ans (160 trimestres) et de 40 annuités complètes pour une pension brute à 75% du traitement brut des six derniers mois.

Au passage, cette réforme (aggravée au fil des mois par des amendements quasi clandestins) a mis à mal les bonifications pour enfants, les conditions de départ en retraite des parents de 3 enfants, ... Les femmes, majoritaires dans nos professions sont les plus fortement lésées par les nouveaux dispositifs.

Déjà, si l'on excepte les ancien(ne)s normalien(ne)s, ex-IPES ou ex-MI-SE (dont les effectifs tendent vers zéro), très peu de collègues nés en 1948 ou après atteindront les 160 trimestres en 2008, encore moins 161, 162, 163, 164 (en 2012), etc ... Plus les études nécessaires à l'obtention des diplômes et des concours sont longues, plus l'âge d'entrée dans la vie active est retardé et moins il sera possible de remplir les conditions optimales pour sa retraite, même en travaillant au-delà de 60 ans, même en travaillant jusque 65 ans.

Quel objectif visé par les projets Fillon ?

Une nouvelle charrette de restrictions ?

Nous l'avons déjà dit et écrit, l'objectif visé par les réformes des retraites (Balladur en 1993, Fillon en 2003, suppression de certains régimes spéciaux en 2008) n'est pas d'inciter les salariés à rester plus longtemps au travail mais de faire baisser le niveau des pensions, au moment de la liquidation et tout au long de la retraite : amputation pour le nombre insuffisant d'annuités, redoublée par la décote, indexation des pensions sur les prix (officiels) au lieu des salaires, ...

La nouvelle étape de réforme de 2008 prévue par la loi Fillon doit s'élaborer sur la base des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) et d'un rapport gouvernemental qui devrait être rendu public avant le 1^{er} janvier 2008. On y trouvera notamment

► 1. que les salariés, en moyenne, ne travaillent pas plus longtemps : comment le pourraient-ils ? Les entreprises les jettent bien avant 60 ans ; **la première cause de discrimination à l'embauche en France est l'âge** (non, ce n'est pas l'origine ethnique !) et la majorité des salariés qui liquident leur pension à 60 ans ne sont déjà plus au travail.

► 2. que le financement des retraites n'est pas garanti par les dispositifs actuellement en place, même après les réformes Balladur et Fillon, ce que nous avons dit et écrit dès 2003.

Il faudra donc en conclure que des mesures doivent être prises, au nom de l'« équité », pour « sauver les régimes de retraites par répartition » au bord de la « faillite », des mesures qui épargnent à nos enfants et petits enfants une « charge » insupportable de prestations qu'ils ne pourraient pas « payer », etc...

► Traduction :

Il n'est pas question de prendre les ressources dans les profits des entreprises et des actionnaires, pas question de modifier si peu que ce soit, au bénéfice des salariés, la répartition des richesses créées par eux (les premières mesures du gouvernement vont même dans l'autre sens, comme prévu), ça risquerait de « ruiner nos entreprises » confrontées à la « concurrence » dans le cadre d'une « économie mondialisée » ... Il ne reste donc qu'une solution de l'équation (c'est scientifique, je vous le dis !) : le nombre de retraités augmentant, il faut faire baisser encore plus le niveau des pensions individuelles.

Pour cela, **plusieurs pistes**. D'abord - et c'est là que se situe la question des **régimes spéciaux** - il conviendra d'augmenter le nombre des années d'assurance et des annuités requises pour une pension complète (au taux de 75%). Mais comment passer à 41 annuités, puis à 42, ... pour « tout le monde » avant d'avoir supprimé les 37,5 annuités qui sont encore la règle dans quelques régimes spéciaux très minoritaires ? Il faut donc, en toute hâte, supprimer ce mauvais exemple...

Cela fait, comme ça ne résoudra en rien le problème du financement des retraites, il conviendra de s'engager sur des pistes d'ailleurs déjà explorées :

- remettre en cause pour les fonctions publiques et les régimes spéciaux « alignés » la prise en compte des 6 derniers mois pour le calcul de la pension : au nom de l'« équité », bien sûr, passer à 1 an, 2 ans, 3 ans, ... C'était déjà dans le projet Fillon de 2003.
- revenir sur les avantages familiaux et conjugaux déjà bien écornés : bonifications pour enfants, majorations pour enfants, pensions de réversion en introduisant un plafonnement des conditions de ressources qui éliminerait la plupart des fonctionnaires de catégorie A du bénéfice de la réversion (un projet est déjà étudié par le Sénat).
- modifier l'âge d'ouverture du droit à pension : supprimer la possibilité pour les parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé de partir après 15 années de service, passer à 61 ans, puis 62 ans, ... pour tout le monde, même si le droit de partir en retraite à 60 ans perd de plus en plus de son sens dans le contexte des réformes déjà à l'œuvre.

Mais l'histoire n'est pas écrite

Sombres perspectives, mais l'histoire n'est jamais écrite d'avance. En agissant le 18 octobre, nous avons fait ce qui s'imposait, en particulier pour refuser d'entériner une fois pour toute la réforme des retraites de 2003, pour revendiquer son abrogation et d'autres choix pour l'avenir, d'autres choix pour les jeunes, pour tous ceux qui prendront leur retraite dans 10 ans, 15 ans, 20 ans... d'autres choix pour l'emploi, pour les salaires, pour les services publics. Les choix dont nous sommes porteurs collectivement.

Nous l'avons fait dans un **cadre interprofessionnel unitaire**, qu'il faut élargir, mais c'est le **cadre dans lequel doit s'organiser l'opposition à la politique antisociale de ce gouvernement et la construction d'une riposte à la hauteur des défis qui nous sont lancés.**

Nous avons reconquis un peu de notre dignité. Nous ne nous arrêterons pas là.

- Jean-Claude LAMARCHE -

Un régime de retraite « très spécial » !

PDG de Rhodia, J.P. Tirouflet a été limogé. Comme « cadeau » de départ, il a reçu :

- une indemnité de départ de 2,1 millions d'€, ce qui représente 140 années de SMIC
- une retraite complémentaire de 5,3 millions d'€, ce qui représente 660 années de retraite d'un smicard.

Au total, il a donc reçu 7,4 millions d'€, soit plus de 1000 € par jour pendant 20 ans.

Comme quoi tout le monde n'est pas en faillite !
Enfin une bonne nouvelle !

TZR affectés hors discipline :

En cette rentrée 2007, afin de pallier le déficit de recrutement dans certaines disciplines (*en maths notamment*), le rectorat a affecté un nombre important de professeurs certifiés ou agrégés, titulaires d'une Zone de Remplacement (TZR) pour enseigner tout ou partie de leur service dans une autre matière que la leur ou pour enseigner en lycée professionnel.

Ainsi, une trentaine de TZR de STI (*Génie mécanique, Électrotechnique...*) ont été affectés en Mathématiques en collège, plusieurs professeurs de STI en poste fixe ont un complément de service en maths et près d'une vingtaine de TZR de Lettres modernes se retrouvent en lycée professionnel pour enseigner en Lettres - Histoire.

Le rectorat justifie l'affectation des TZR de STI en Math par un « excédent » de professeurs de STI, « excédent » à relativiser car entretenu en partie par le refus du rectorat d'ouvrir, dans certains établissements, des groupes pour les enseignements de STI en atelier...

Ces affectations sont avant tout des aberrations pédagogiques imposées par des contraintes budgétaires, et la solution mise en œuvre par l'administration est le signe de l'absence de considération, voire du mépris, dans lesquels elle tient les enseignants, les élèves et leurs parents.

- ▶ Mépris envers les TZR affectés au pied levé à la rentrée, sans pouvoir donner leur avis, sans aucune formation, soumis à l'angoisse et stress que génèrent ces situations imposées où ils se retrouvent brutalement devant des élèves, sans maîtriser ce qu'ils doivent leur enseigner. L'attitude et les pressions de bon nombre de chefs d'établissement viennent souvent aggraver encore la violence de la situation.
- ▶ Mépris également envers l'ensemble des enseignants : le rectorat et les inspecteurs pédagogiques proposent 40 heures de « formation » en maths aux TZR de STI et 4 demi-journées aux TZR de Lettres modernes pour les « former » à l'Histoire ! Que valent alors les CAPES et l'Agrégation si, en une poignée d'heures de « formation », on est reconnu comme compétent !
- ▶ Mépris encore pour les élèves, d'autant plus que les mathématiques sont une discipline difficile : on met en présence d'élèves des professeurs d'une autre discipline, non formés et non volontaires. Il est évident que ces élèves n'auront pas la même qualité d'enseignement que ceux qui ont un professeur formé à cette discipline. Et ce, au détriment parfois de vacataires de mathématiques qui se retrouvent au chômage (*une vacataire enseignant les maths depuis plusieurs années a même fait une première journée non payée puis s'est*

vue remerciée car un TZR de STI a été affecté sur ce poste par le rectorat !). En ce qui concerne les élèves de lycée professionnel, certaines Terminales ont des professeurs de Lettres pour les préparer à l'épreuve d'Histoire du bac !

- ▶ Mépris enfin pour les parents d'élèves auxquels les principaux cachent le plus souvent la situation réelle, voire annoncent que le TZR affecté hors de sa discipline est volontaire et satisfait de son sort!

De plus, le décret de 1950 est toujours en vigueur (*nous en avons obtenu le maintien avec l'abrogation des décrets de Robien*). Ces affectations sont donc non conformes à la réglementation, mais si l'on fait appel en Tribunal administratif, il faut attendre son verdict 2 ou 3 ans...

En attendant, le SNES a été au côté des TZR avec lesquels il a organisé plusieurs actions : rassemblements lors des « formations » de maths des TZR de STI, rassemblement devant le rectorat le 19 / 09 et audience avec le recteur qui leur a proposé des rencontres individuelles auxquelles le SNES les accompagne à leur demande, réunions spécifiques avec les TZR de STI... Ces rassemblements ont donné lieu à une large couverture médiatique par la presse locale.

La position du SNES est la suivante :

- ▶ Les TZR qui ne souhaitent pas enseigner hors de leur discipline sont dans leur droit (*décret de mai 50*). On ne peut leur imposer autre chose.
- ▶ Les TZR qui souhaitent changer de discipline doivent bénéficier d'une véritable reconversion avec, au besoin, une année de remise à niveau et une année de formation équivalente à celle des PLC2. Ils doivent avoir un nombre restreint d'heures de cours, comme en ont convenu les inspecteurs lors de la réunion d'Aix-les-Bains.

Pour cette année, la proposition du rectorat aux enseignants de STI affectés en maths, lors des premiers entretiens individualisés, est un mi-temps payé à plein temps. Cela n'implique pas une reconversion ou un étiquetage comme « enseignant de maths » pour les années suivantes... Le recteur s'est engagé là-dessus. On est encore très loin d'une réaffectation dans la discipline d'origine ou d'une réelle reconversion pour ceux qui le souhaitent. Le rectorat ne s'est pas encore prononcé sur le dispositif de reconversion. Le combat s'inscrit donc dans la durée ; d'autant plus que, interpellé notamment sur la question des TZR de

une préfiguration de la généralisation de la bivalence...

l'académie de Grenoble, par les responsables nationaux du SNES, le ministère (contrairement à ce que M. Darcos a déclaré aux médias) refuse de prendre en compte nos demandes en invoquant d'une part une réelle pénurie d'enseignants en mathématiques (pénurie dont il porte l'entière responsabilité) et d'autre part des réformes à venir concernant le lycée général et technologique : il risque d'y avoir davantage de collègues en « surnombre » à « reconvertir » les années prochaines...

C'est pourquoi, lors de la réunion organisée par le SNES avec des TZR de STI, plusieurs pistes d'actions ont été proposées : s'adresser davantage aux parents d'élèves pour les informer de la situation et mener des actions communes, poursuivre la médiatisation (en contactant la

presse locale chaque fois que des professeurs sont affectés hors discipline). Le SNES organisera un stage TZR, le 9 novembre, et un stage STI, le 23 novembre. Où va l'Éducation nationale si n'importe quel professeur peut enseigner n'importe quelle discipline ?

C'est pourquoi il est indispensable que les professeurs affectés hors discipline ne restent pas isolés et que l'ensemble des enseignants se mobilisent, car il y a fort à craindre, avec les projets gouvernementaux en cours, que l'an prochain, ce soit la majorité d'entre nous qui ait à enseigner une autre discipline !

- Cyril BOREL -

eOPSY : le point sur la situation

Un nouveau rapport sur les services d'Orientation est en cours d'élaboration : compte tenu des préconisations faites par le Premier ministre au Délégué interministériel chargé de l'Orientation, nous craignons :

- La transformation de notre métier en conseillers d'Orientation professionnels
- L'instauration de guichets uniques avec l'ANPE, les missions locales et les services d'Information Jeunesse
- Le transfert des CIO aux régions
- Le transfert de nos missions aux enseignants

L'Orientation est une fois de plus réduite à de l'information sur les études et les métiers, comme si les problèmes d'emploi des jeunes étaient dus à une mauvaise information ! Nous savons bien qu'une adéquation Formation / Emploi est illusoire ne serait-ce qu'en raison des délais de formation et des évolutions brutales, imprévisibles du marché du travail (Peut-on sérieusement prévoir les délocalisations, la pression des actionnaires dans tel ou tel secteur ou encore la concurrence à la baisse des salaires, les licenciements massifs et les « plans sociaux d'envergure » !!!)

Réduire l'Orientation à de l'information dans le seul but d'améliorer l'insertion professionnelle (le plus souvent à court terme et au plan local ...) c'est ignorer la construction identitaire des jeunes et la complexité de l'élaboration de tout projet chez les adolescents.

Rien n'est dit sur le rôle des services, leur contribution à la réussite des élèves et la prévention des échecs !(art.2 du décret de 1991 régissant nos missions)

Il s'agit donc bien de mettre en place un service public d'Orientation dans une conception centrée sur l'insertion professionnelle des jeunes en liaison avec les services de l'Emploi et les organismes professionnels

Cette réforme ne sera possible qu'en nous sortant de l'Éducation Nationale, en transformant nos missions à de l'orientation professionnelle assujettie aux contraintes économiques et aux lois du marché et en transférant nos missions au sein de l'École vers les enseignants, particulièrement vers les professeurs principaux de 3^{ème} et 1^{ère}.

Ceux-ci devront effectuer des entretiens systématiques en 3^{ème} et en 1^{ère} ; or, si des entretiens élèves / enseignants sont nécessaires pour le suivi et la progression des élèves, il ne peut s'agir d'entretien d'Orientation ! Chacun joue un rôle particulier pour prendre en considération l'élève et lui donner des ouvertures afin qu'il puisse se projeter dans les meilleures conditions possibles. Transférer la mission du COPsy sur l'enseignant procède d'une vision de l'Orientation et de la psychologie de l'adolescent - basée essentiellement sur l'information - qui ne prend pas en considération ce qu'est un entretien, c'est à dire un moyen pour le COPsy de travailler avec l'adolescent, ce qui le meut, ce vers quoi il souhaite aller en relation avec son histoire personnelle, familiale et sociale.

À chacun son métier et sa spécificité pour travailler en complémentarité dans l'objectif d'un accompagnement des jeunes dans la réalisation de leur projet scolaire et professionnel !

- Joëlle GUILLAUME et Gisèle TAVEL (COPSY) -

Une rentrée militante

- Texte adopté par la C.A. -

Le volontarisme affiché du président de la République et de sa majorité, et les opérations de communication du gouvernement visent à accélérer les attaques portées contre une certaine conception d'un État redistributeur et protecteur : cadeaux fiscaux aux privilégiés, franchises médicales, service minimum anti-grève, défiscalisation des heures supplémentaires, réduction du nombre des fonctionnaires, répression contre les sans-papiers et leurs enfants. Autant de mesures caractéristiques d'un projet de société libérale en conformité avec les principes fondateurs de l'Union Européenne

L'Éducation n'échappe pas à cette volonté de réduire le rôle de l'État et de favoriser le secteur privé.

Dans le Second degré, l'abrogation des décrets Robien, obtenue par la mobilisation syndicale, ne s'est pas accompagnée de la restitution des 3000 postes mais de la hausse des HSA et de l'aggravation des conditions de service en collège comme en lycée (*la face cachée du « travailler plus »*).

La suppression de 11 000 postes dans l'Éducation est lourde de conséquences : outre la baisse prévisible des possibilités de concours offerts aux étudiants, elle ne peut que s'accompagner de la réduction de l'offre éducative (*horaires obligatoires et options*), de la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'accueil des élèves et creuser encore les inégalités. Les marchands d'éducation (*qui bénéficient déjà de 40 millions d'euros d'aides par le biais de réduction d'impôts*) auraient donc de beaux jours devant eux, à l'heure où la rupture consiste à instaurer un socle commun de plus en plus minimum.

Dans ce contexte, l'annonce de l'aide aux devoirs pour « *les orphelins de 16 heures* », financée par des redéploiements, doit être prise pour ce qu'elle est : un premier pas vers une externalisation / privatisation des activités scolaires. Des menaces pèsent sur les enseignements culturels et sportifs.

Dans le même temps, le gouvernement orchestre une campagne de dénigrement de l'École qui, ne remplirait pas sa mission de formation et de lutte contre les inégalités (*cf. rapport du Haut Conseil de l'École*) et surchargerait les élèves pour des résultats médiocres (*cf. les déclarations à la presse régionale du Président qui entend donc réduire les horaires obligatoires*). La suppression de la Carte scolaire, l'annonce de la fin du collège unique et la lettre de Sarkozy aux éducateurs participent de cette même logique. Cette lettre ignore les métiers de l'Éducation autres qu'enseignants, alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement du système éducatif.

Dans un contexte d'atonie économique, de crise financière, de privatisation de l'énergie et de blocage salarial, le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de se dégrader, le gouvernement remet en cause la rémunération indiciaire (*les garanties collectives de nos rémunérations*) en cherchant à individualiser le salaire sur la base de l'évaluation personnelle et prépare de nouveaux reculs sur les retraites.

Notre responsabilité est de construire la mobilisation en affirmant nos revendications et nos propositions. À cette volonté destructrice, il faut opposer notre détermination encore plus forte, nourrie de la victoire contre les décrets Robien ; à un gouvernement qui se prétend légitime en tout, il faut opposer la légitimité des organisations syndicales, du SNES et de la FSU en particulier, ce qui suppose réadhérer et faire réadhérer au plus vite.

Face à cette situation, la CA académique estime qu'il faut dès maintenant engager le rapport de force. **Dans chaque établissement, la CA invite le S1 à :**

- **Faire le point sur la rentrée (HSA imposées, décharges non restituées, compléments de service illégaux, effectifs des classes, salaires, retraites, protection sociale...),**
- **Programmer une heure syndicale au plus vite en faisant appel au S2 ou au S3 si besoin,**
- **Prendre contact avec les parents d'élèves pour les informer de la gravité des suppressions de postes et débattre avec eux de possibilités d'action.**

Au plan académique, le SNES organisera le mercredi 19 septembre un rassemblement le plus unitaire possible devant le Rectorat pour dénoncer les conditions de rentrée, imposées en particulier aux collègues en complément de service, TZR, et collègues affectés en dehors de leur discipline. En outre, dans chaque département il s'adressera aux Fédérations de Parents pour les informer et les associer aux initiatives.

Au plan national, la CA estime que la situation exige :

- une grève nationale accompagnée de manifestations pour défendre le droit de grève, pour rappeler notre attachement à la définition hebdomadaire de nos services et pour obtenir l'arrêt des suppressions de postes engagée depuis cinq ans, l'abrogation définitive des décrets sur les remplacements et des circulaires sur le CP et la revalorisation des salaires et pensions.
- un plan d'action intégrant rendez-vous syndicaux et campagne de sensibilisation des parents, des étudiants et de l'opinion publique, l'objectif étant de constituer un front large pour s'opposer à la conception de l'École et de la société défendue par le gouvernement.

La CA souhaite que le SNES national œuvre dans la FSU pour que cette action de grève soit élargie à l'ensemble des personnels de l'Éducation.

VOTE

**POUR : 55 ; CONTRE : 0 ;
 ABSTENTION : 3 ; NPPV : 0 .**

Stagiaires en situation, ou comment faire supporter aussi la pénurie aux lauréats des concours internes

Depuis l'an dernier, les stagiaires en situation ont droit à 150 heures de formation (soit 3 heures par semaine), dispensée pour l'essentiel à l'IUFM.

Certes, on est loin de l'année pleine consacrée à la formation que revendique le SNES pour tout lauréat des concours de recrutement, mais la reconnaissance, dans les textes, des besoins et du droit à formation constitue une avancée, surtout si cette dernière prend en compte les expériences de chacun.

Mais là où le bât blesse c'est que, contrairement au texte officiel paru dans le *JO n° 199 du 27 août 2005*, le recteur de l'académie de Grenoble a décidé que la formation ne serait pas intégrée dans le service des stagiaires, mais s'ajouterait à leurs 18 heures hebdomadaires.

L'an dernier, nous avons soutenu et accompagné les stagiaires en situation dans leurs actions (*lettres-pétitions, délégations, recours gracieux, audience auprès du recteur de l'académie*) pour faire aboutir leurs demandes.

En effet, après une ou plusieurs années comme MA, contractuels ou vacataires, dans des situations souvent difficiles (*service sur deux, voire trois établissements, déplacements...*), ils ont réussi un concours rendu difficile par la baisse du nombre de postes. Ils espéraient pouvoir se poser un peu, souffler, avoir du temps pour réfléchir, prendre du recul. Quelle déception !

Ils doivent assurer (*première surprise*) 18 heures de cours, auxquelles s'ajoutent parfois des heures supplémentaires qu'imposent des chefs d'établissement peu soucieux des textes régissant les stagiaires. On a banalisé d'autorité une demi-journée dans leur emploi du temps pour placer les 3 heures hebdomadaires de formation, ce qui alourdit d'autant le reste de leur semaine. Cette formation est parfois partagée entre Chambéry et Grenoble...

La deuxième surprise arrive quand ils s'aperçoivent que la rémunération perçue en tant que vacataires ne permet pas la prise en compte des années travaillées pour être reclassés dans le corps des certifiés. Ainsi, ils se retrouvent certifiés sans aucune ancienneté !

Pénalisés au niveau financier donc, ils le sont aussi au niveau de leur mutation (*troisième surprise*). En effet le calcul du barème pour la mutation repose en partie sur l'échelon acquis au 1^{er} septembre de l'année en cours, acquis notamment grâce au reclassement !

L'administration a écouté, compatie mais n'a rien fait, faute de moyens ou de volonté politique. Ce qui est possible à Nice ou à Bordeaux ne l'est pas à Grenoble, où les stagiaires doivent travailler plus pour... ne pas gagner plus !

Leurs revendications sont claires :

- ✓ intégration des heures de formation dans le service hebdomadaire ou, à défaut, paiement de ces heures (*comme c'est le cas dans d'autres académies*),
- ✓ rémunération des contractuels de l'académie de Grenoble à un indice permettant un reclassement qui prenne en compte les années faites avant la réussite au concours,
- ✓ reconnaissance des services de contractuels effectués pour le calcul du barème de mutation intra et inter académique.

Ensemble, continuons à nous battre contre le mépris, pour obtenir une reconnaissance du travail accompli, du temps et des conditions propices à une formation digne de ce nom.

- Marie-Odile BOUCRIS -

- L'année scolaire 2007 - 2008 pour les PEGC -

Rien de bien nouveau à annoncer dans la gestion de la carrière des PEGC pour cette année !

Les promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle se feront, comme pour l'année scolaire 2006-2007 avec la prise en compte de plusieurs critères :

- la note pédagogique,
- la note administrative,
- ancienneté dans la Hors Classe ou dans le 11^{ème} échelon ,
- et les points IPR et chef d'établissement comme pour les collègues des autres corps (*ce qui n'avait pas été fait*).

Il ne reste que 3 collègues dans la classe normale, 2 pour avis défavorables des IPR, et 1 en congé longue durée.

La mise en extinction de la classe normale ne peut pas être prononcée contrairement au décret qui a été pris !

Quant au mouvement intra-académique des PEGC, il est très restreint, de nombreux postes ayant été fermés ou transformés lorsque les collègues font valoir leur droit à la retraite.

Si vous souhaitez demander une mutation ou si vous la demandez depuis plusieurs années sans l'obtenir du fait de l'absence de postes, faites-le nous savoir et nous ferons remonter les informations au Rectorat et à l'Inspection Académique de façon à ce que ces postes ne soient pas fermés lors des CTPD et à condition que le besoin en heures-postes existe encore.

**Pour toute question,
contactez les commissaires paritaires SNES.
Une permanence est assurée tous les mardis
de 14h à 17h, à la Section Académique du SNES.**

- Claudette COMBE -

Les prétendues « moyennes », voire « mauvaises », performances

Que ce soit le Ministère des Finances dans ses rapports sur l'École, le Ministère de l'Éducation Nationale ou la presse, tous nous disent que les élèves français ont des résultats moyens - loin derrière les résultats des élèves d'une dizaine d'états dont les élèves ont moins d'heures de cours et qui dépensent moins d'argent par élèves... - et justifient ainsi la diminution prévue des heures de cours des élèves, les restrictions budgétaires et en personnel de l'Éducation Nationale.

Mais d'où sortent ces chiffres ? Ils proviennent des études **PISA** (*Programme for International Student Assessment*) menées par l'OCDE (*Organisation de Coopération et de Développement Économique*). Deux questions se posent : Comment sont menées ces études ? (*Sont-elles exemptes de critiques ?*) Les résultats des élèves français sont-ils si « moyens » que ça ? et justifient-ils les réformes annoncées ?

1. Que sont les études PISA ?

Ce sont des évaluations internationales qui se déroulent tous les 3 ans depuis 2000 (*pour l'instant, seuls les résultats des études 2000 et 2003 sont disponibles, ceux de 2006 le seront en décembre 2007*). Ils cherchent à évaluer la « *compréhension écrite* », la « *culture mathématique* », la « *culture scientifique* » et la « *résolution de problèmes* »

Ces évaluations se basent sur des tests que doivent passer un échantillon représentatif d'adolescents de 15 ans (*il s'agit d'une étude par tranche d'âge et non par niveaux scolaires*), les états ayant la possibilité d'exclure une très faible proportion d'élèves en grande difficulté. Il est à noter que certains ont carrément triché en excluant un grand nombre d'élèves en difficultés (*cas de la Corée du Sud qui a ainsi obtenu d'excellents résultats en 2003 !*).

Les questions de ces tests sont majoritairement élaborées par un consortium de centres de recherche dirigés par un centre australien et dont les autres membres sont issus des pays suivants : États-Unis, Japon et Pays-Bas. La transparence n'est pas de mise : ce consortium garde secret l'immense majorité de ses questions, ne révélant que celles qui ont été rejetées ou ne sont plus utilisées.

La majorité de ces questions reflète l'origine en grande partie anglo-saxonne du consortium : beaucoup de QCM, questions s'inspirant plutôt de la vie quotidienne que d'exercices disciplinaires,... styles de questions avec lesquelles les élèves français (*et de nombreux pays latins*) ne sont pas familiarisés. En outre, il s'agit plus d'évaluer la façon dont les jeunes sont capables d'exploiter leurs connaissances dans leur pratique quotidienne (*conception plutôt anglo-saxonne de l'École*) que leur niveau théorique dans tel ou tel domaine des Sciences ou des Lettres (*conception plutôt en vigueur en France et dans les pays latins*). Comme les programmes scolaires diffèrent entre états, les questions posées aux élèves des pays ne faisant pas partie du consortium portent parfois majoritairement sur des sujets que ces élèves n'ont jamais vus (*65% des questions de Physique des tests 2003 étaient hors du programme du collège pour les élèves français, les sujets de ces questions n'étant abordés qu'au lycée, après 15 ans...*)

Des influences idéologiques sont perceptibles. Le commanditaire de ces études, l'OCDE est une organisation à but économique et non éducative. Certaines questions correspondant aux programmes français de SVT sur l'évolution ou l'avortement ont été refusées pour ne pas choquer la « *culture* » de certains états !

Enfin les passages de ces tests sont très variables selon les états. Alors que dans certains pays les élèves sont préparés ou récompensés pour le passage des tests PISA (*cas du Canada et de la Suisse qui ont bien perçu l'enjeu politique de PISA...*), en France les conditions des évaluations ont rarement été optimales (*rappels d'élèves partis en vacances en 2000 ou passage des tests en plein mouvement anti-CPE en 2006*)

2. Les résultats des élèves français sont-ils si « moyens » et justifient-ils les réformes annoncées ?

Officiellement selon l'OCDE les évaluations PISA ne doivent pas servir à comparer les états, mais à améliorer leur système éducatif (*dans cette amélioration, la question économique est évidemment centrale...*). Mais force est de constater que nos propres ministères, tout comme la presse, se servent justement de ces évaluations pour comparer la France aux autres...

Dans cet article, je ne détaillerai pas tous les résultats de PISA, qui (*une fois les critiques évoquées bien en tête*) peuvent apporter des informations intéressantes sur les points forts et points faibles des élèves français, les différences selon les sexes ou l'origine sociale des élèves,... (*ces analyses se trouvent facilement sur Internet*). Examinons si les résultats des élèves français sont aussi « *moyens* » que ce que l'on nous dit.

En 2003, 30 états de l'OCDE et 11 états associés ont participé aux tests.

Tout d'abord, les résultats des élèves français sont significativement au-dessus de la moyenne des 30 pays de l'OCDE, sauf en « *compréhension écrite* » où ils sont dans la moyenne.

La France (*en fait les résultats des élèves français*) se classe entre le 10^e (« *culture scientifique* » et « *résolution de problèmes* ») et le 12^e rang (« *compréhension de l'écrit* » et « *culture mathématique* »). On ne cesse de nous répéter que nous sommes seulement au 10^e rang ou plus loin, mais est-ce si « *moyen* » que ça sur un total de 30 pays ! D'autant plus que si on tient compte des écarts significatifs, la France a des résultats significativement non différents des états aux rangs 6 à 10. Les élèves français ont donc des résultats qui se situent donc parmi le premier tiers de la « *classe* » OCDE.

Par contre, on peut constater que les élèves français ont des résultats significativement égaux ou supérieurs à ceux des gros états d'Europe (*Allemagne, Espagne, Italie,...*) et des États-Unis. Et si, comme nos ministères et la presse, on prend les rangs bruts (*sans tenir compte*

scolaires qui « justifient » les réformes drastiques...

des différences significatives), alors la France a un rang supérieur à celui de tous ces états dans tous les domaines évalués.

Enfin, qui sont les 10 pays généralement devant la France ? Ce sont des petits états qui n'ont pas les mêmes caractéristiques socio-économiques que nous (*Finlande, Suisse, Suède*), la majorité des pays membres du consortium qui élabore les questions... est-ce un hasard ? (*Australie, Pays-Bas et Japon*) et des pays qui préparent ou récompensent leurs élèves pour passer les tests (*Canada et Suisse*) ou qui ont carrément triché en excluant beaucoup d'élèves en difficulté (*Corée du Sud*). Et pour montrer que la manipulation des chiffres est une question de point de vue (*tout dépend de son objectif...*), on peut aussi affirmer que la France est au rang 3 ou 4 sur les 11 pays de plus de 20 millions d'habitants de l'OCDE (*en tenant compte des différences significatives*) ou tout simplement le premier des états de plus de 20 millions d'habitants non membres du consortium !

Le système éducatif français est donc plutôt parmi les plus performants du monde ! Et le fait que le budget par élève ou que les heures de cours par élève soient un peu plus élevés en France que dans beaucoup d'autres pays serait plutôt un facteur pouvant expliquer ces bonnes performances plutôt qu'un « gaspillage » de moyens pour des résultats « moyens ».

3. Enfin, les résultats des études PISA justifient-ils les réformes annoncées ?

L'état dont les élèves ont été reconnu comme les « meilleurs élèves à 15 » est la Finlande dont le système éducatif est ainsi mis sur un piédestal. Et, en 2003, les résultats des élèves finlandais se sont encore améliorés, notamment

en Mathématiques et en Sciences (*là où ils étaient les moins performants*).

En Finlande, tous les élèves suivent la même filière de base durant neuf ans (*correspondant à l'école primaire et au collège*). Les effectifs des classes sont de 20 élèves au maximum avec fréquemment deux enseignants qui se partagent la classe pour travailler en petits groupes respectant les différents rythmes d'apprentissage des élèves. L'enseignement est dispensé par un enseignant polyvalent (*niveaux 1 à 6*) puis par des enseignants spécialisés (*niveaux 7 à 9*) et, dès qu'un élève est en difficultés, un enseignant spécialisé lui fournit une aide individualisée dans la matière qui lui pose problème (*ce système d'aide très performant fait que le redoublement est quasi inexistant*). Cela suppose des moyens importants donc pas d'économies dans l'Éducation : non seulement l'Éducation est gratuite, offre des repas et des soins médicaux gratuits, mais les enseignants n'ont pas de limitation dans le nombre de photocopies qu'ils distribuent aux élèves, le matériel comme, par exemple, celui nécessaire pour les cours d'art, est distribué gratuitement... Enfin, les hommes politiques et, plus largement, la société reconnaissent le professionnalisme des enseignants et leur accordent leur confiance...

Nous sommes bien loin des réformes proposées en France avec la réduction du nombre d'enseignants, des classes à effectifs bien supérieur à 20, des restrictions budgétaires et la tendance de beaucoup à critiquer les enseignants ! Nous ne pouvons que constater l'écart immense (*voire l'opposition*) entre la majorité du contenu de ces réformes et l'utilisation des résultats des tests PISA comme argument de la direction à suivre en matière d'Éducation !

- Cyril BOREL -

Voir le tableau de PISA 2003 au verso →

Métier : reprenons l'initiative !

Face aux propositions de toutes sortes concernant nos missions, c'est souvent le découragement, voire le renoncement, qui l'emporte. C'est bien le problème, par exemple, de la **responsabilité de professeur principal**. À force de multiplier les tâches qui relèvent du professeur principal, la question qui nous est maintenant le plus souvent posée à ce sujet est : « *Peut-on refuser d'être professeur principal ?* »

Pourtant, c'est une fonction rémunérée, réputée gratifiante pour les professeurs – ils entretiennent souvent un rapport privilégié avec la classe dont ils ont la charge, dans laquelle ils se sont majoritairement beaucoup investis ; alors comment en est-on arrivé là ?

C'est ce dont nous vous proposons de venir débattre en stage, le 7 décembre, à la Bourse du Travail.

Nous pensons qu'un état des lieux est indispensable, et qu'il nous appartient de reprendre l'initiative, avant que les choix ne soient faits de supprimer Vie scolaire et Conseillers d'Orientation-Psychologues, en chargeant encore un peu plus la barque des professeurs principaux.

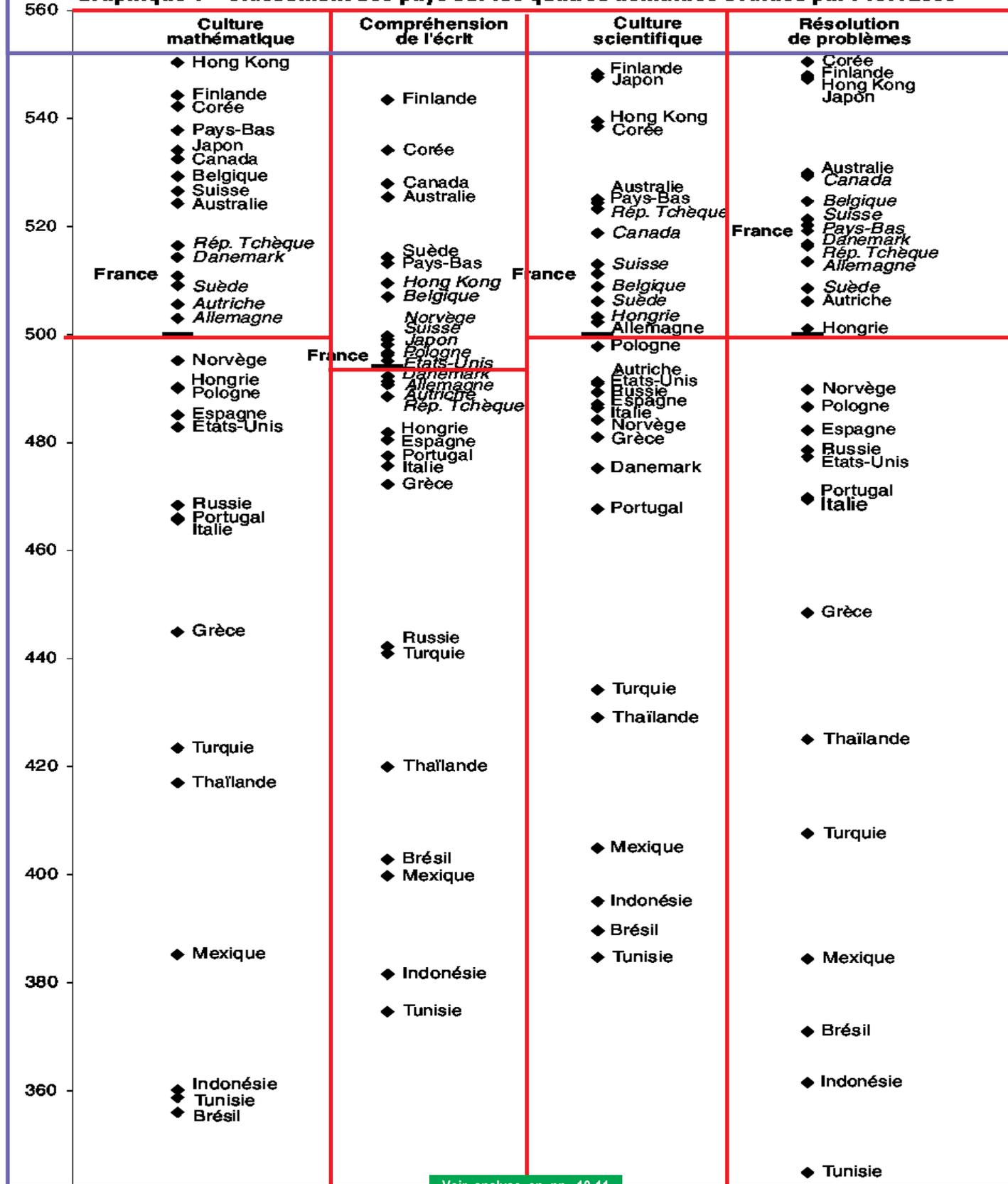
Dans un autre domaine, pour étudier la **réforme proposée en STI** et examiner le sort réservé par le recteur cette année à **une trentaine de collègues TZR en STI (ils sont nommés pour enseigner les math en collège)**, nous organisons,

le 23 novembre, un stage STI, également à la Bourse du Travail de Grenoble.

Nous avons beaucoup travaillé, l'an dernier, sur nos missions, notre temps de travail, la conception de nos métiers ; c'est évidemment une réflexion à poursuivre, surtout dans le contexte des nouvelles attaques qui se profilent. Le fait de prendre, collectivement, une journée pour débattre fait partie des moyens de résistance aux pressions quotidiennes de nos métiers. C'est déjà une bonne raison de participer aux stages de formation syndicale, mais c'est aussi une façon de faire vivre le droit du Travail largement mis à mal en ce moment.

- Corinne BAFFERT -

Graphique 1 – Classement des pays sur les quatre domaines évalués par PISA 2003



Voir analyse en pp. 10-11

Lecture :

Pour des questions de lisibilité, certains pays ne figurent pas sur le graphique (Irlande, Islande, Liechtenstein, Lettonie, Luxembourg, Macao, Nouvelle-Zélande, République de Serbie, République Slovaque, Uruguay).

Les résultats des pays dont le nom figure en italique ne sont pas significativement différents de ceux de la France. Ainsi, en *culture mathématique*, ces pays sont la République tchèque, le Danemark, la Suède, l'Autriche et l'Allemagne.

Pour chaque échelle, la moyenne des pays de l'OCDE est indiquée par un trait.